FESTIVAL DE THEÂTRE AMATEUR

« THEÂTRE A FONSORBES »

du 2 au 4 décembre 2022

REGLEMENT GENERAL

1. Les organisateurs

Le festival de théâtre Amateur « THEÂTRE A FONSORBES » est organisé par la Municipalité de FONSORBES en partenariat avec le Comité Départemental FNCTA de la Haute Garonne.

2. Principe

La Mairie organise un festival annuel sur plusieurs jours au mois de décembre pour la première année **2020**, la date a été fixée du **vendredi 4 au dimanche 6 décembre.** Elle pourra être déplacée en fonction des impératifs municipaux.

Dans le but de soutenir le « Théâtre Amateur, ce festival est ouvert aux troupes de théâtre NON PROFESSIONNELLES, adolescents ou adultes, adhérentes ou non à la FNCTA, qui devront présenter un spectacle **abouti**.

3. Date et Lieu

- Vendredi 2 décembre à 20h30 (tout public)
- Samedi 3 décembre à 17h (jeune public) et 20h30 (tout public)
- Dimanche 4 décembre à 14h30 (jeune public) et 16h30 (tout public)

Les spectacles sont présentés dans la **Salle du Trépadé,**

Place du Trépadé, 31470 FONSORBES (voir fiche technique)

4. Décor et régie

La salle est équipée par nos soins en matériel son et éclairage en quantité et qualité généralement suffisantes.

Chaque troupe s'engage à s'adapter à ce matériel, toutefois si le spectacle nécessite un équipement spécial (poursuite, stroboscope, lumière noire, vidéo-projecteur…) la troupe devra le fournir et l'installer en accord avec le régisseur de la salle préalablement averti.

La salle est utilisée tout au long de l'année par différentes activités et sera équipée pour la durée du festival. Pour ces raisons, nous ne pouvons accorder aucun temps de répétition aux troupes candidates.

Chaque troupe apporte ses décors et accessoires et s'adapte aux équipements de la salle. **Les troupes ayant des décors légers, rapides et faciles à monter seront privilégiées dans le choix de la programmation**.

La troupe s'oblige à venir avec ses techniciens, à décharger, monter et démonter les décors en respectant le temps précisé sur le dossier de candidature et à assurer la régie de son spectacle.

IMPORTANT : Le temps de réglage du son et des lumières **doit faire partie intégrante du « temps de préparation »** indiqué sur la fiche d'inscription. Les réglages sont effectués par les techniciens de la troupe, aidés par le régisseur du festival.

5. Planning du plateau

Par égard pour le public, les horaires des représentations devront être respectés. Les troupes devront libérer le plateau de leurs décors et accessoires dès la fin de chaque représentation, dans le laps de temps indiqué sur la fiche d'inscription, afin de permettre au spectacle suivant de s'installer dans les temps impartis dans le programme.

6. Participation

- Ce festival ne décerne ni prix ni récompense.
- Les comédiens et les techniciens des troupes participantes bénéficient d'une entrée gratuite aux spectacles du festival.
- Les comédiens et techniciens bénéficient également d'un repas gratuit pendant le festival fourni par un traiteur. Des repas supplémentaires peuvent être pris sur place. Tous les repas devront être réservés avant la date limite précisée dans le dossier d'inscription.
- Les troupes ayant parcouru plus de 200 km (aller-retour) pour participer au festival recevront une indemnité forfaitaire de transport calculée sur l'application internet "Via Michelin". Elles bénéficieront d'un hébergement à la charge du festival en dortoir, dans un gîte ou à l'hôtel selon les disponibilités.

6. Programmation

Le festival a lieu dans la Salle du Trépadé à FONSORBES (31470).
La programmation est à l'initiative des organisateurs.

Elle prend en compte :

- La qualité du spectacle ;

- La durée du spectacle (un spectacle de plus de 1h30 est difficile à programmer)
- La durée des temps de préparation et de démontage (une durée de préparation de plus de 30mn pénalise la candidature car le spectacle ne peut être programmé qu'en début d'après-midi ou de soirée).
- La préférence des jours de passage (il est préférable de noter plusieurs choix de jours)
- l'appartenance à la FNCTA (dans le cas où 2 spectacles choisis peuvent rentrer dans la grille horaire, priorité sera donnée au spectacle de la troupe adhérente).

Une préprogrammation a lieu après la date de fin des candidatures. Suite à cette programmation, chaque troupe retenue ou non sera informée de la suite donnée à sa candidature.

Les troupes dont le spectacle est retenu devront alors confirmer leur participation avant la date limite qui leur sera indiquée et faire parvenir un chèque de caution de 80€ à l'ordre de « Festival de Fonsorbes ». Dans le cas où la troupe retenue n'est pas adhérente à la FNCTA, elle devra, en outre, joindre un chèque de participation aux frais de 25 € (même ordre).

Le chèque de participation aux frais (troupes « non-FNCTA ») sera débité après la tenue du festival si la troupe a joué.

Le chèque de caution ne sera débité que si la troupe ne respecte pas la convention et ses engagements une fois la programmation définitive établie sauf cas **avéré** de force majeure.

Tous les dossiers de candidature seront conservés et mis en attente jusqu'au festival. Ils seront restitués pendant ou après le festival.

7.Droits d'auteur - Responsabilité

Les droits d'auteur et de traducteur sont à la charge du Festival et de la Mairie de FONSORBES.

La troupe doit fournir aux organisateurs, lors de sa candidature, une copie de **l'autorisation de jouer valide à la date du festival**. Dans le cas contraire la troupe devra fournir une nouvelle attestation.

La mairie de FONSORBES et les organisateurs ne sont pas responsables des accidents corporels et matériels, ainsi que des vols qui pourraient subvenir pendant le festival. Tous les participants doivent être assurés en responsabilité civile et fournir une copie de l'attestation d'assurance.

8. Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend :

- La fiche de candidature dûment remplie (version numérique ou papier).
- Une copie de l'attestation de l'adhésion à la FNCTA si la troupe est affiliée.

- Un descriptif et un historique de la troupe.
- Les dates et lieux où le spectacle peut être vu.
- Des photographies et une affiche du spectacle sous forme de fichier, une vidéo ou des extraits du spectacle (si possible et surtout si la troupe est éloignée).
- Des photographies papier du spectacle, plus une affiche (affichage lors du festival).
- Une copie de l'autorisation de jouer (SACD...voir chapitre 7 plus haut…).

Les troupes retenues devront compléter ce premier dossier par :

- Quelques photos sur support papier ainsi que 2 affiches destinées à un affichage dans le hall du festival
- Le chèque de caution de 80€
- Le chèque de 25€ si la troupe n'est pas FNCTA
- La liste nominative des comédiens, techniciens et metteur en scène participant au spectacle retenu.
- Une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile.

Il doit être envoyé avant la date limite indiquée sur la fiche de candidature :

15 septembre 2022

à l'adresse suivante :

. **Evelyne COCAULT, 1, bis Impasse Lichard - 31140 AUCAMVILLE**

Tél : (05) 61 34 25 19 – E-mail : evelynecocault@gmail.com

9. L'inscription au festival « Théâtre à FONSORBES » implique l'acceptation de l'intégralité de ce règlement.

A ….

Le….

Lu et approuvé,

Le responsable de la Troupe